

Magazine

N°1 • novembre-décembre 2001

L'actualité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne



Inauguration de la plate-forme de ferroutage de Saint-Ouen

Le transport alternatif et les déchets ménagers

Le SYCTOM confirme son engagement pour le transport alternatif avec la mise en service de sa première plate-forme de ferroutage.

Le 19 octobre dernier, le SYCTOM inaugurerait sa plate-forme de ferroutage située à Saint-Ouen. Ce centre de valorisation énergétique, l'un des plus modernes de France, participe ainsi à la grande évolution lancée par le syndicat en matière de transports alternatifs qui consiste à faire appel aux voies ferrées et fluviales pour le convoi des mâchefers*. Cette nouvelle orientation est due à la quantité de déchets ménagers qui a doublé en 40 ans (de 200 kg de déchets par habitant en 1960, on arrive aujourd'hui à plus de 500 kg par habitant pour l'agglomération parisienne). Leur retraitement

a engendré, de même, une surmultiplication des transports routiers vers les différents centres de traitement avec tous les inconvénients que cela suppose. Il fallait donc trouver rapidement des solutions moins polluantes.

► Les moyens mis en œuvre

En 1995, le transport fluvial avait été choisi pour les convois entre le centre d'Ivry-Paris XIII et celui de Lagny-sur-Marne (77). En 6 ans, le transport de plus d'un million de tonnes de mâchefers par péniches a permis d'éviter la pollution générée par plus de 50 000 poids lourds!

Suite page 2

► sommaire

p.1 A LA UNE

Les progrès du transport alternatif

p.2 ACTUALITÉS

 Les 6^e Assises de La Baule. Propos de M. Yves Cochet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

p.4 ENSEMBLE

Isséane : une approche résolument écologique

p.6 INNOVATIONS

Le ferroutage des mâchefers de Saint-Ouen

p.6 COMPÉTENCES

L'insoupçonnée seconde vie des mâchefers

p.7 DÉCOUVERTE

L'expérience allemande vue par le SYCTOM

p.6/7 QUESTIONS/RÉPONSES

p.8 AGENDA

p.8 L'INTERVIEW

M. François Dagnaud, président du SYCTOM

> Découverte



Ouvreuse de sac en tête de chaîne



Cylindre d'une ouvreuse de sacs muni de picots



Le stockage des balles constitue la fin de la chaîne



Un pré-tri qui s'avère souvent bien utile



Encore trop d'indésirables dans la chaîne

TRI-RECYCLAGE

L'expérience allemande Mission d'information du SYCTOM en Europe

Afin de se livrer à une étude comparative sur les méthodes de tri-recyclage développées en Allemagne, une équipe du SYCTOM s'est rendue sur place afin d'en appréhender la réalité. Première constatation, la nature de leur collecte est différente de la nôtre. Les emballages en verre sont consignés, les bouteilles en plastique *quasi* inexistantes et des sacs plastiques sont distribués gratuitement pour assurer le ramassage des déchets.

> Un constat objectif

Pour traiter tous ces sacs, les Allemands se sont dotés de machines ouvreuses

dont le rendement est voisin de 100 % alors qu'il n'est que de 75 % en France. D'autre part, ils semblent en avance sur nous en terme de retraitement des déchets verts dont le compost extrait ne paraît pas poser de problème pour l'agriculture. Cependant, force a été de constater tout au long des visites (fort nauséabondes par moment), que nos voisins d'Outre-Rhin n'accordaient pas autant d'attention au tri-recyclage que les organismes français. Le tri sélectif reste très aléatoire, les sacs plastiques n'en font pas partie, certaines chaînes sont toujours polluées par des indésirables...



Galettes de compost obtenues après pressage

❓ Est-il prévu de nouvelles implantations de déchetteries ou de centres de valorisation ?

❗ Bien sûr, c'est dans l'intérêt de tous, malgré les réticences de certaines communes auxquelles il faudra expliquer le bien-fondé de ces installations. Pour sa part, le SYCTOM poursuit ses études en faveur du développement d'un réseau de déchetteries et de la réalisation d'un centre de traitement biologique des déchets verts.

❓ Il paraît qu'avec des bouteilles en plastique on peut fabriquer un pull en laine polaire, est-ce vrai ?

❗ Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est vrai. Les bouteilles dont vous parlez entrent dans la catégorie des thermoplastiques, c'est-à-dire des plastiques malléables qui peuvent être chauffés, refroidis puis chauffés à nouveau. Ainsi, on peut obtenir un composé polyamide qui entre dans la fabrication de certains textiles.

❓ Qui gère les différents centres de tri et de valorisation du SYCTOM ?

❗ Les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées. Leur dossier est examiné par une commission qui vérifie la validité des candidatures et des offres. Les réunions se font en présence du Président du SYCTOM, des élus de la commission d'appel d'offres, de représentants de la Recette générale des Finances et de la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes.



TRANSPORT

Le ferroutage des mâchefers de Saint-Ouen

C'est la société ECORAIL, filiale de la SNCF, qui a été choisie pour tous les aspects ferroviaires du transport des mâchefers du centre de Saint-Ouen. Elle a eu la charge de définir le trajet, les horaires des convois ainsi que le type de machines utilisées. Ainsi, la technique Polyrail a été retenue. C'est un système de transport rail-route qui ne nécessite pas d'équipements fixes, pas de raccordement au réseau ferroviaire et qui s'adapte à tout type d'exploitation ferroviaire et à tout type de réseau dès lors qu'il dispose d'un accès par la route.

> Des difficultés techniques surmontées par des entreprises qui innovent
Pour parvenir à insérer les convois dans un trafic voyageur déjà chargé, ECORAIL a mis au point un circuit qui dessine un grand huit comprenant pas moins de deux têtes-à-queue assurant ainsi la sécurité des usagers de la SNCF. Avec ECORAIL, le SYCTOM confirme son engagement à choisir des entreprises dont la capacité d'adaptation aux chantiers qui leur sont confiés en pérennise la sécurité et la fiabilité.



VALORISATION

L'insoupçonnée seconde vie des mâchefers

Les mâchefers sont les résidus résultant de l'incinération des déchets ménagers. Des matériaux ferreux en sont extraits par aimantation et sont envoyés dans les usines sidérurgiques. Les mâchefers restants sont ensuite envoyés à Saint-Ouen-l'Aumône où un second tri sélectif les attend pour en extraire l'aluminium et les résidus ferreux. Enfin, ils sont concassés selon des normes bien précises pour donner un produit aux

propriétés géotechniques très stables, utilisé dans les travaux publics pour fabriquer les sous-couches de nos routes et autoroutes.

> Des structures d'accueil spécialisées et adaptées
Pour traiter ces mâchefers, le SYCTOM s'est tourné vers des centres spécifiques, car ce type de valorisation demande une capacité d'accueil importante et savoir-faire industriel réservé à quelques-uns.

> 3 centres certifiés ISO ont été choisis

- Mis en service en 1995, le centre de Lagny-sur-Marne (77) récupère les mâchefers du centre d'Ivry-Paris XIII. Il est exploité par la société YPREMA. Le transport alternatif par voie fluviale a été choisi pour la liaison entre ces deux centres.
- Saint-Ouen-l'Aumône (95) traite les mâchefers du centre de Saint-Ouen. Mis en service en juillet 1996, ce centre est géré par la société SPL et bénéficie d'un transport rail-route.
- Isle-Mel-deuses (77) est exploité par la société TIRFER S.A. et récupère les mâchefers d'Issy-les-Moulineaux. A terme, le transport se fera par voie fluviale.

En 2000, ces 3 centres ont traité chacun plus de 150 000 tonnes de mâchefer.

contacts

• **YPREMA**
7, rue Condorcet
94437 Chennevières-sur-Marne cedex
www.yprema.fr

• **SPL**
25, avenue de la Division Leclerc
RN 20 - Ballainvilliers
91160 Longjumeau

• **TIRFER**
3, route de l'île Saint-Julien
94380 Bonneuil-sur-Marne

Questions Réponses

Vos questions nous intéressent.

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par e-mail au www.syctom@syctom-paris.fr.

Nous y répondrons lors des nouvelles parutions du Magazine du SYCTOM

? Les fumées blanches qui sortent des cheminées des centres de retraitement sont-elles nuisibles ?

! Non, il s'agit de vapeur d'eau. La combustion des déchets entraîne le dégagement de fumées qui sont dépoussiérées puis lavées avant d'être rejetées dans l'atmosphère. Les dernières mesures effectuées indiquent que leur teneur en polluant est très en deçà des seuils fixés par la réglementation.

? Pourquoi toutes les communes ne sont-elles pas équipées de poubelles spécifiques pour trier les déchets ?

! Parce qu'un système de tri sélectif représente un coût important dû à la qualité des collectes mises en place mais aussi aux conditions de rachat des matériaux recyclés. Il est cependant prévu qu'à l'aube de 2002, 95 % des communes de l'agglomération parisienne soient équipées.



COMMUNE Une priorité, le respect du bien-être des Isséens

➤ Respecter la vie quotidienne de toute personne vivant ou travaillant dans le secteur du chantier est une priorité pour la mairie d'Issy-les-Moulineaux. Pour y parvenir, les deux contractants ont signé une charte de qualité environnementale qui met en avant toutes les nuisances pré ou post-chantier que pourront subir les Isséens avec les solutions adaptées à chaque problème. Ainsi, les travaux seront cachés par des palissades esthétiques régulièrement entretenues, les roues des camions devront être lavées avant d'aller sur la chaus-



sée, des emplacements de stationnement seront prévues pour les véhicules et engins de chantier *intra-muros* afin de ne pas encombrer la voie publique. Les odeurs seront captées, traitées et neutralisées. La protection de la Seine sera assurée par divers systèmes dont notamment un déboureur et un retraitement des eaux usées *via* les égouts départementaux. Enfin, les bruits et vibrations seront atténués par des mesures visant à respecter les horaires en semaine et la mise en place de systèmes de coffrages acoustiques.



CITOYEN Un engagement commun pour la préservation des berges

➤ La signature d'une convention d'objectifs entre le SYCTOM et l'association ESPACES a permis de formaliser la stratégie qui sera mise en œuvre pour préserver la faune et la flore durant la période de chantier. L'expérience d'ESPACES en matière de gestion écologique de l'environnement urbain sera précieuse pour mener à bien la démarche de construction d'une usine verte dotée d'une architecture paysage, dans laquelle le SYCTOM s'est engagé. Le projet d'aménagement des berges de Seine selon les techniques dites "naturelles"

de restauration s'organise en trois temps. Le premier consiste en un inventaire exhaustif de la flore et de la faune existant sur la base-vie. Le second permettra d'établir chaque année un diagnostic relatif à l'évolution de la végétation sur l'espace occupé par la base-vie qui permettra de tirer d'éventuelles sonnettes d'alarme en cas de détérioration. Le troisième, enfin, prendra en compte l'entretien et l'arrosage des plantes effectués par l'association ESPACES qui s'interdit l'emploi de traitements autres que biologiques.

COMMUNE

La charte de qualité environnementale va encore plus loin puisque le SYCTOM s'engage à utiliser des matériaux de construction produisant le moins de déchets ultimes lors de la déconstruction de la base-vie. En outre, il

sera procédé sur le chantier à un tri des déchets qui permettra le recyclage des papiers, cartons, plastiques, métaux ferreux et non ferreux, bois, mais aussi des bétons armés et non armés provenant de la démolition de

constructions éphémères, qui seront concassés pour resservir à la voirie du chantier.

CITOYEN

A terme, les façades de l'usine présenteront un aspect végétal respectant les espèces préconisées.

bloc-notes

• VISITEZ LE CENTRE D'INFORMATION D'ISSEANE

Un centre d'information vous sera proposé sur la base-vie, afin de vous permettre de tout savoir sur ISSEANE et le traitement des déchets.
Contact : 01 55 95 80 19

• RENSEIGNEMENTS ISSEANE

MILIDIS Mission locale d'information déchets d'Issy-les-Moulineaux
Tél. 01 55 95 80 19
Site Internet : www.syctom-isseane.fr

ISSÉANE résolument écologique

Les travaux du nouveau centre de tri et de valorisation d'Issy-les-Moulineaux ont débuté en mai dernier avec l'installation de la base-vie

Situé quai Roosevelt, le nouveau chantier a débuté par la mise en place d'une base-vie destinée à recevoir les 600 ouvriers qui vont travailler sur le site pendant près de quatre ans. Cette base-vie comprendra trois bâtiments de chantier regroupant un restaurant collectif, des vestiaires, des sanitaires et des bureaux, sur une surface d'environ 1 200 m².

> Pourquoi une construction près de la Seine ?

Une telle installation engendre souvent des nuisances dues aux pollutions, aux bruits et provoque une détérioration du paysage. Pour le bien-être de la population isséenne, le syndicat a signé avec les élus de la ville d'Issy-les-Moulineaux une "charte de qualité environnementale" dans laquelle il s'engage à réduire les nuisances visuelles, olfactives et sonores, à respecter et protéger l'environnement et à recycler tous les déchets produits pendant les travaux. Tout ceci ne peut se faire qu'à proximité de la Seine qui permet, grâce aux barges et aux péniches, d'acheminer les matériaux de construction et de dégager les débris par la même voie. Cette logistique de "chantier vert" mise en place, conforte le SYCTOM dans son effort en terme de transport alternatif, en vue de

réduire les pollutions dues au transport routier.

> Des moyens pour préserver l'éco-système

Si le SYCTOM met tout en œuvre pour préserver le confort des Isséens, il n'en oublie pas pour autant l'éco-système de la ville. Par la "convention d'objectifs" signée dernièrement avec l'association ESPACES, le SYCTOM s'engage à mettre en place les ressources lumineuses adéquates au maintien de la photosynthèse des plantes situées sur le chantier, à assurer un point d'eau pour leur arrosage et à éviter tout entreposage de matériaux ou matériels qui nuiraient à l'éco-système. En contrepartie, l'association continuera l'entretien des espaces plantés jusqu'au démontage de la base-vie et tiendra informés les représentants du SYCTOM de toute action liée au site, sans en entraver le fonctionnement.

> Un constat très positif

En septembre dernier, la base-vie a été reliée au chantier par une passerelle. Lorsque les travaux seront terminés, la base-vie sera détruite et remplacée par des bateaux de logements. Le SYCTOM prouve, s'il en était besoin, qu'il n'est pas un acteur passif, mais bien le syndicat impliqué tel que le souhaitent les éco-citoyens.



INSTITUTIONNEL Le SYCTOM s'engage à informer les riverains

> Le projet ISSEANE concerne 22 communes des Hauts-de-Seine et 3 arrondissements de l'Ouest parisien. Les habitants d'Issy-les-Moulineaux seront les premiers concernés puisque les travaux vont durer pendant quatre ans. Il est donc primordial d'informer les riverains et de répondre à toutes les questions qu'ils se posent sur

les fumées, les odeurs, la qualité de l'eau de la Seine, la durée des travaux et la gêne que tout cela risque d'impliquer. Le SYCTOM a donc développé un nouveau site Internet : www.syctom-isseane.com, mais aussi toute une information continue consultable sur la base-vie de la commune isséenne.

* Actions

INSTITUTIONNEL

Parce qu'ISSEANE est un projet d'intérêt général, le SYCTOM s'engage à ce que l'ensemble des riverains puisse disposer d'informations claires, complètes et régulièrement mises à jour. C'est dans cet esprit de

transparence qu'un pavillon d'information a été ouvert en mars 2000. Il sera bientôt installé sur la base-vie. Les informations concernant les étapes du chantier, l'état d'avancement et le tableau de bord "nuisances" composé

d'indicateurs tels que les mesures sono-métriques, les capteurs de poussières, le comptage de trafic, les analyses de sols ainsi qu'un registre des observations et des plaintes, y sont tenus à la disposition du public qui est invité à les consulter.

NATIONAL

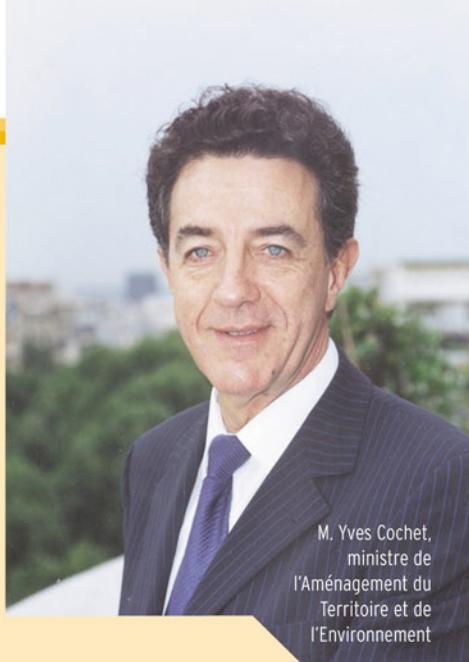
Sixièmes Assises Nationales des Déchets

Les sixièmes Assises des déchets se sont tenues le 11 septembre dernier à La Baule. Ces assises ont pour but de faire le point sur les actions en cours, de tirer certains signaux d'alarme et de mettre en présence tous les acteurs du secteur afin qu'ils échangent leurs expériences et apportent ainsi des solutions au plan national. M. Yves Cochet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a fait le bilan des actions menées depuis 1997 par Dominique Voynet. Bilan positif puisqu'aujourd'hui :

40 millions de Français ont la possibilité de trier leurs déchets, permettant ainsi d'atteindre un taux de 45 % d'ordures ménagères recyclées.

60 % des émissions de dioxine générées par les incinérateurs ont été réduites depuis trois ans.

10 milliards d'investissement, ont été possibles grâce à l'ADEME, qui a apporté 1,3 milliard d'aides aux collectivités locales en 2000, permettant ainsi de s'approcher des objectifs de la loi Royal du 1^{er} juillet 2002.



M. Yves Cochet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Le compostage des déchets organiques a été longuement développé par Dominique Voynet qui souhaite en faire des produits valorisés sûrs et durables, mais aussi adapter cette valorisation biologique à chaque territoire par une campagne de sensibilisation de la population.

Malgré les efforts de tous, la production des déchets par habitant a continué d'augmenter. Pour l'enrayer, il faudra assurément recourir à l'éco-conception, projet novateur pour la production, qui fera sûrement l'objet d'un développement lors des prochaines Assises Nationales des Déchets.

Lors de la première table ronde, le SYCTOM a pu faire le point sur la situation dans l'agglomération parisienne un an avant l'échéance de juillet 2002 prévue par la loi Royal. Ainsi, malgré de nombreux efforts entrepris, près de 700 000 tonnes de déchets partent encore tous les ans en décharge.

En bref

La composition des ordures ménagères en France :

Déchets putrescibles, papiers, cartons, plastiques, verre, métaux...

Tonnage des déchets en France :

- 200 kg de déchets par habitant en 1960,
- 434 kg de déchets par habitant en 1998 avec 10 fois plus de plastiques.
Le SYCTOM couvre 90 communes qui représentent 5,5 millions d'habitants, lesquels produisent 2,9 millions de tonnes de déchets, soit 534 kg par an et par habitant.

Le SYCTOM traite :

- les déchets domestiques de la vie quotidienne des ménages,
- les déchets assimilés aux activités économiques.
Les objets encombrants sont traités par Saint-Denis et le centre de tri de Romainville.
Les piles, huiles de

vidange et produits assimilés sont traités par d'autres filiales.

1 tonne d'ordures ménagères donne (par valorisation énergétique) :

- 250 kg de mâchefers,
- 30 à 50 kg de REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères),
- de la vapeur et de l'électricité sont également produites afin d'alimenter les communes.

Les différents types de traitement :

- 1- La valorisation matière par tri sélectif.
- 2- La valorisation organique qui consiste en un traitement biologique des déchets ménagers fermentescibles (peu utilisée à l'heure actuelle).
- 3- La valorisation énergétique: incinération avec récupération d'énergie sous forme de chauffage et d'électricité.

3

contacts

• SYCTOM

35, Boulevard de Sébastopol – 75001 Paris
Tél. 01 40 13 17 00 – www.syctom-paris.fr

• ECORAIL

54, Rue du Faubourg-Saint-Antoine – 75012 Paris
Tél. 01 49 28 52 50 – www.sncf.com

• ADEME

27, Rue Louis-Vicat – 75015 Paris
Tél. 01 47 65 20 00

MULTIMÉDIA

De nombreux sites Internet sont aujourd'hui consacrés aux problèmes du recyclage et de la valorisation des déchets.

A chaque parution du magazine du SYCTOM, nous vous indiquerons ceux qui seront le plus en phase avec l'actualité.



www.assises-dechets.org
Très complet, il vous permettra d'accéder aux sites de tous les acteurs, par domaine d'activité.



www.environnement.gouv.fr
Le site du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.



www.syctom-isseane.com
Venez découvrir le nouveau site consacré au prochain centre de tri d'Issy-les-Moulineaux.



charges exceptionnelles a été installé sur chacun des sites. Le système Polyrail, finalement retenu par le syndicat, équipe les remorques et les conteneurs étanches spécialement créés. Du point de vue des méthodes, l'organisation des transferts a été entièrement revue pour les opérations de chargement et de déchargement. Ainsi, la plate-forme de ferroutage inaugurée à Saint-Ouen est le résultat de 2 années d'études préliminaires approfondies.

> Le choix des implantations est déterminé par le mode de transport

Aujourd'hui, le SYCTOM recherche de nouveaux modes de transport plus respectueux de l'environnement, tout en privilégiant les solutions qui impliquent des investissements moins onéreux. Dans cette perspective, il choisit pour ses nouvelles implantations, des terrains déjà "embranchés" à une voie ferrée ou à un fleuve. Le site de Nanterre (92), qui a été sélectionné pour l'implantation du futur centre de tri, offre des possibilités de transport par barge. La construction du centre de tri et de valorisation énergétique de déchets ménagers à Issy-les-Moulineaux (92) se fait sur un terrain embranché fluvial et ferré. Quant aux équipements situés à Saint-Denis (93) et à Romainville (93), les études ont été lancées pour mettre en place des solutions ferrées ou fluviales. Ainsi l'action du SYCTOM rejoint les réflexions en cours pour un meilleur aménagement des politiques de transport. Sans avoir la capacité de modifier fondamentalement la donne francilienne en matière de saturation du trafic routier, de nuisances sonores ou encore atmosphériques, le syndicat s'engage cependant dans la mise en œuvre de solutions alternatives pour préserver les intérêts des communes et des habitants qui lui font confiance.

* Mâchefers : terme générique donné au résidu minéral résultant du recyclage des déchets ménagers.

➔ Le transport alternatif et les déchets ménagers

Avec l'arrivée du ferroutage, on constate qu'un train de 12 wagons remplace

désormais les 60 camions-bennes de 24 tonnes qui assuraient quotidiennement le convoyage des mâchefers de Saint-Ouen au centre de transformation de Saint-Ouen-l'Aumône (95). Cependant, si le train représente incontestablement une solution d'avenir, il occasionne toute une série d'adaptations technologiques.

> Le transport alternatif nécessite une approche globale des infrastructures

Les études ont donc porté à la fois sur la recherche de nouveaux modes d'organisation et sur la mise au point de solutions techniques innovantes. Elles ont été réalisées sous l'égide du SYCTOM avec ECORAIL (chargé du transport par voies ferrées) et les exploitants des centres, TIRU et SPL. Concrètement, une route contiguë à la voie SNCF a été construite, les boogies des wagons ont dû être renforcés au niveau des essieux et des roues, et un pont-bascule adapté pour des

> Actualités

REGLEMENTATION

Comité du SYCTOM du 24 octobre

M. François Dagnaud donne le ton : le SYCTOM doit inscrire son action dans le cadre d'un triple objectif.

Le renforcement de la transparence : pour une lisibilité accrue des dépenses/recettes des coûts de traitement et d'investissement pour les communes membres du syndicat, mais aussi dans les procédures de contrats/marchés publics (certification qualité) ainsi que dans les relations avec les communes membres et les syndicats primaires, pour le public et les contribuables.

La recherche du niveau de maturité d'un syndicat créé en 1984 : par une révision de son organisation avec la réforme des statuts prévoyant l'intégration des déchets produits par les habitants des communes non déversantes, par des capacités de traitement et de recyclage répondant aux besoins de tous et par l'atteinte des objectifs posés par la loi Royal de 1992. Prévoir et contrôler l'évolution des coûts, renforcer la capacité d'expertise à l'international notamment, font également parties de ses objectifs.

La poursuite des efforts d'innovation en faveur du développement durable : par une approche en amont des industriels pour contribuer à la réduction (à la source) des déchets et de leur toxicité, innovation en terme technologique, architecturale et environnementale pour que les communes acceptent les équipements de traitement, innovation enfin, dans la diversification des modes mêmes de traitement et de transport entrant pleinement dans la responsabilité du premier syndicat de France.

▶ Repères

Extrait de la loi Royal du 13 juillet 1992 pour mieux comprendre la problématique actuelle : «Au 1^{er} juillet 2002, il sera interdit de mettre en décharge les déchets non recyclés, hors les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions économiques et techniques actuelles». Cette échéance ne sera pas atteinte du fait de l'abandon par l'Etat de la construction d'un grand centre de tri et de valorisation à Vitry-sur-Seine.

85%

de la population française se trouve aujourd'hui dans une commune adhérent à un organisme spécialisé dans le recyclage des déchets. Des efforts sont faits quotidiennement pour augmenter ce chiffre.

“ Les seuls déchets qu'on est sûr de bien traiter sont ceux que l'on n'a pas produit. Il faut que les producteurs, les distributeurs et les industriels intègrent dans leurs réflexions la manière de réduire à la source la production des déchets en maîtrisant les quantités produites mais aussi la présence de certaines substances. ”

M. Yves Cochet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**Dimanche 18 novembre 2001
de 10 h à 17 h 30**
**Journée "portes ouvertes"
au centre multifilière
d'Ivry-Paris XIII**



Le centre d'Ivry-Paris XIII se compose d'une usine de valorisation énergétique (grâce à l'incinération des déchets), d'un centre de tri et d'une déchetterie. Mise en service en juin 1969, cette usine a été rénovée entre

1993 et 1997 grâce à un apport de plus de 91 millions d'euros qui ont permis entre autres d'installer un système de dépollution des fumées, de rénover les façades extérieures et de créer le centre de tri actuel. Ce centre, qui fonctionne en mode multifilière, permet de valoriser 100 tonnes de déchets à l'heure et d'assurer les besoins en eau chaude et en chauffage de près de 80 000 logements. Cette journée permettra de découvrir les rénovations, de visiter le centre de tri, la fosse de réception, la salle des machines, d'appréhender le traitement des fumées et enfin accéder au parc à mâchefers, lesquels seront ensuite transportés au centre de traitement de Lagny-sur-Marne par voie fluviale.

vous organisez...

... des journées portes ouvertes, des salons, des conventions ou tout autre événement lié au traitement des déchets ménagers. Faites-nous part des dates, lieux et détails de ces opérations et nous les publierons dans ce magazine.

Contact : www.syctom-paris.fr



François Dagnaud, président du SYCTOM

François Dagnaud, adjoint au maire de Paris chargé de l'administration générale, des ressources humaines, de la décentralisation et des relations avec les mairies d'arrondissement. Premier adjoint au maire du 19^e arr. Président du SYCTOM depuis mai 2001.

syndicat afin d'apparaître encore plus attractif et poser la problématique des déchets dans son ensemble. Autant que faire se peut, nous irons voir les expériences de nos voisins européens et constater leurs efforts en terme de technologies mais aussi des moyens mis en œuvre afin de réduire à la source, les déchets des ménages. Nous tiendrons les lecteurs au courant de nos projets, de l'état d'avancement de nos chantiers et bien sûr, des solutions apportées pour préserver l'environnement. Avec ce magazine, nous ne souhaitons pas concurrencer la presse professionnelle, mais créer un véritable lien entre les communes et notre syndicat, et renforcer la transparence de nos actions. Je forme également le vœu que ce support d'information soit véritablement au service de tous les habitants de nos communes afin que chacun prenne conscience que le traitement des déchets ménagers est l'affaire de tous, dans l'intérêt de tous.

Le succès de nos efforts passe par l'information

Le MAGAZINE DU SYCTOM est votre nouveau support de communication. Pourquoi cette publication ?

Parce que le SYCTOM représente aujourd'hui 90 communes et plus de 5,5 millions d'habitants. Il nous est apparu important de diffuser une information complète à l'ensemble des élus et des personnels administratifs de ces collectivités locales.

Le magazine sera-t-il accessible au public ?

Je le souhaite, c'est pourquoi nous avons sollicité les municipalités pour qu'il soit mis à la disposition de toute personne

désirant le consulter, notamment dans tous les hôtels de ville concernés. Les communes y trouveront ainsi un espace d'expression qui facilitera les échanges d'expériences entre elles. Une diffusion plus large et plus diversifiée, notamment aux associations, sera par ailleurs assurée.

Une nouvelle formule, des articles plus denses, quels sont vos objectifs ?

J'ai souhaité un format plus moderne, une présentation plus dynamique, avec des articles variés qui vont au-delà de la simple activité du

Contacts ⊕

MILIDIS Mission locale d'information des déchets d'Issy-les-Moulineaux
Aux portes de Paris, quai Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. 01 40 13 15 83 - Fax. 01 42 33 40 47

MILIDIV Mission locale d'information des déchets d'Ivry-sur-Seine
43, rue Bruneseau - 75013 Paris
Tél. 01 56 20 10 39 - Fax. 01 56 20 10 38

MILIDOR Mission locale d'information des déchets de Saint-Ouen et Romainville
35, boulevard Sébastopol - 75001 Paris
Tél. 01 40 13 17 40 - Fax. 01 42 33 40 47

SIELOM Syndicat intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères
96, avenue Achille Peretti
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01 40 88 89 93 - Fax. 01 40 89 07 73

SITOM 93 Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis
8, rue Albert Einstein - BP 73 - 93240 Stains
Tél. 01 48 29 09 81 - Fax. 01 48 29 08 18

ADEME 27, rue Louis-Vicat - 75015 Paris
Tél. 01 47 65 20 00

REGION ILE-DE-FRANCE 33, rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris - Tél. 01 53 85 53 85

ECO-EMBALLAGES 44, avenue Georges-Pompidou
BP 306 - 92302 Levallois-Perret cedex - Tél. 01 40 89 99 99

ADELPHIE 39, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. 01 49 70 84 00

